

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le **16 MARS** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 10 mars 2022

Etaient présents : MARCY Christelle, TEXIER Véronique, LAMART Thierry, TOUZE Annie, LE CALLOCH Franck, MAILLARD Anne-Franck, TOUZE Isabelle, ROUGIE Alexandre, SOMME Nicolas, JOSSET Régis, KERRAND-THERY Diane, LE BRETON Jérôme, ANGEE-LE FLOCH Virginie

Excusés : COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel

Mr Alexandre ROUGIÉ été élu (e) secrétaire

N° 2022 – 03 -01

OBJET : Opération « Argent de Poche »

Madame Le Maire indique aux membres du conseil que le dispositif « Argent de Poche » peut être reconduit comme l'an passé. Ce dispositif consiste à proposer aux jeunes, de 16 à 18 ans, la réalisation de missions sur le territoire de la commune, encadrées et indemnisées. Pour permettre aux jeunes de la commune :

- De trouver « un petit boulot » à un âge où les propositions sont rares
- De découvrir la commune
- De découvrir le travail en équipe
- De s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie
- De valoriser leur image aux yeux des adultes

Le Maire propose donc de mettre en place un dispositif dans les conditions suivantes :

- Budget de 500 €
- Signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique pour le compte de la commune
- Interventions des jeunes candidats par créneaux de 3 h 30 par jour sur une matinée soit le mardi ou le jeudi incluant 30 minutes de pause
- Rémunération fixée à 15 € pour chaque créneau, soit une durée de mission effective de 3 h, à verser à l'issue de la réalisation du travail convenu
- Encadrement assuré par des agents du service technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ **décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche »**
- ▶ **fixe le tarif de 15 € par mission de 3 h 30**
- ▶ **fixe à 500 € le budget « Argent de Poche »**
- ▶ **autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision**

N° 2022 – 03 -02

OBJET : Subvention TZC « Territoire Zéro Chômeur »

Madame Le Maire indique aux membres du conseil municipal que la loi pour l'extension de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur, ouvre la possibilité de résorber le chômage de longue durée. L'OBC s'appuie sur la création d'une coopérative éphémère sur le territoire afin d'initier une première série d'activités professionnelles.

A ce jour, ces activités sont sur les communes de :

- Saint Nicolas du Tertre : épicerie multiservice
- Carentoir : recyclerie et ateliers divers...

L'association demande une subvention à chaque commune afin de se lancer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

► **accorde une subvention de 250 euros**

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,